

AUTOUR D'UNE QUESTION : QU'EST CE QU'UN PAYS ?

→ Le Pays est un **Territoire de projets** qui favorise la coopération intercommunale et la mutualisation des moyens. Le Pays Vézère-Auvézère est né en 2004, de la volonté des 6 Communautés de communes de l'ouest corrézien de se réunir pour définir ensemble un projet commun de développement.

Le Pays est organisé autour de deux organes :

- un **organe consultatif** : le Conseil en développement, constitué de citoyens, réfléchit aux sujets importants pour le développement local.

- un **organe décisionnel** : le Comité de Pilotage qui réunit les élus présidents des Communautés de communes concernées.

Sur le 1^{er} contrat de Pays : **42 actions** ont vu le jour pour un coût total de projets de plus de **7 millions d'euros** avec un taux de financement moyen de 57% (État-Région-Département). A titre d'exemple, ce contrat a permis de réaliser des structures enfance jeunesse, de financer de zones d'activités...

→ Des projets pour l'avenir :

Les élus ont souhaité pour le 2^{ème} contrat de Pays conserver les axes forts de développement autour de **l'accueil**, de **l'habitat** et du **développement économique**. La volonté est aussi de mettre l'accent sur les services à la population, le développement durable et le tourisme.

Le résultat de ce travail de concertation est un programme d'une quarantaine d'actions présenté aux financeurs fin 2007 et qui a fait l'objet de nombreuses négociations. Ceci a abouti à la signature d'un nouveau contrat de Pays (2008-2010) le 25 janvier dernier.

L'année 2008 s'annonce donc comme une année dynamique pour ce Pays qui s'attachera à mettre en œuvre des projets de développement essentiels à la qualité de vie sur ce territoire.

Pour davantage de renseignements :

Cf coordonnées de l'animatrice Pays en dernière de couverture.

PAYS VEZERE-AUVEZERE



CONTACTS

Service Local d'Accueil

Nadège JAYOUT

Tél. : 05.55.73.98.22

serviceaccueil.vezereauvezere@wanadoo.fr

Guichet Unique Habitat

Gilles DURHONE

Tél. : 05.55.25.54.93

habitat.vezereauvezere@wanadoo.fr

Dispositif DCT

Marion NEYRAT

Tél. : 05.55.25.28.06 ou 06.74.18.39.38

orac.vezereauvezere@objat.fr

Animateur Pays - Conseil Général Corrèze

Nathalie JAYAT

Tél. : 05.55.93.78.31

njayat@cg19.fr

Des services mis en place grâce à la participation technique et financière du Département, de la Région et de l'Etat.



PAYS VEZERE-AUVEZERE

" Une terre où réaliser
et se réaliser "

Communauté de communes
**Juillac Loyre
Auvézère**



BULLETIN D'INFORMATIONS

N° 5

Juillet 2008

Conception et rédaction conjointement
réalisées par les animateurs Pays.

SERVICE LOCAL D'ACCUEIL

☛ Le Service Local d'Accueil, service de proximité d'appui à l'installation des porteurs de projets résidents ou nouveaux arrivants, est un **partenaire** du dispositif régional « **Objectif Création** ». L'animateur du SLA réalise le **primo-accueil** pour tout porteur de projet souhaitant créer ou reprendre une entreprise en Limousin.

Selon la nature de ses besoins et le degré d'avancement de son projet, un porteur de projet se verra proposer **4 types de services** : « Objectif Découverte », « Objectif Projet », « Objectif Lancement » ou « Objectif Développement ». Tout créateur ou reprenneur d'entreprise peut se voir attribuer par la Région Limousin une **aide de 1000€** pour les frais de lancement de l'entreprise.

☛ Nouveaux résidents anglophones ? Le Service Accueil du Conseil Régional a mis en place un **chèque intégration** qui permet de bénéficier de cours de langue et d'un appui dans les premières démarches administratives.

Il est destiné à des **personnes étrangères et anglophones** installées en Limousin en résidence permanente depuis moins de 18 mois à la date de réception de la demande. Ces cours sont délivrés par des organismes habilités en Limousin.

☛ Elus ou propriétaires privés : vous avez connaissance d'un **local professionnel vacant ? d'une affaire économique à reprendre ?** ou peut-être recherchez-vous un **candidat à l'installation ?**

Le SLA est toujours à votre écoute pour vous aider à promouvoir votre offre et concrétiser un projet d'installation.

*Pour davantage de renseignements :
Cf coordonnées du SLA en dernière de couverture.*

GUICHET UNIQUE HABITAT

☛ Le Guichet Unique Habitat du Pays Vézère-Auvézère a été créé en juillet 2005 avec l'objectif de fournir aux élus et à la population, un **interlocuteur unique et facilement identifiable** en matière de renseignements sur la rénovation de l'habitat.

Trois missions principales sont assurées par le Guichet :

- **Inventaire** : l'habitat vacant, les demandes de logements, les règlements d'urbanisme...
- **Diffusion d'informations** : Aides financières, crédits d'impôts, économies d'énergies, demande locative...
- **Conseil, élaboration, et suivi des dossiers de subventions.**

☛ Durant l'année 2007, **439 contacts** ont été traités, concernant 418 logements et ayant débouchés sur 127 dossiers d'aides financières recensés (soit plus de **320 000€** distribué). La **Mairie** reste le **relais indispensable** des actions du Guichet, auprès de la population locale.

☛ La **résorption de l'habitat vacant** est un élément important des différentes politiques déclinées à l'échelle de notre territoire. Chaque propriétaire de logement concerné est contacté individuellement afin de lui présenter les dispositifs financiers pouvant l'aider à rénover et remettre sur le marché son logement. Cette action vise à augmenter la population de Vézère-Auvézère, tout en maintenant notre patrimoine bâti en bon état. Notre Pays est le seul Pays Corrèzien à avoir inscrit dans son contrat de projet l'habitat comme Programme d'intérêt Général, **participez...**

*Pour davantage de renseignements :
Cf coordonnées du GUH en dernière de couverture.*

DEMARCHE COLLECTIVE TERRITORIALISEE (DCT)

☛ **Bilan de la première année de mise en oeuvre**

Le service DCT, opérationnel depuis mai 2007, a enregistré environ **130 contacts. 55 artisans, commerçants ou gérants d'entreprise de services** ont bénéficié de subventions pour leurs projets d'investissement ou de mise aux normes de locaux, de rénovation intérieure ou extérieure de points de vente, d'acquisition de matériel informatique ou d'aménagement de véhicule de tournée.

Les partenaires financiers, l'Etat et la Région, ont apporté leur soutien aux artisans et commerçants du territoire pour un montant global de **165 469€**. Par ailleurs, l'Etat, la Région et le Département apportent un soutien à l'animation et à la communication de la DCT.

Répartition des bénéficiaires par territoire :

- Bassin d'Objat : 38%
- Lubersac Auvézère : 18%
- Pays de Pompadour : 15%
- Juillac Loyre Auvézère : 15%
- 3A : 7%
- Communes isolées : 7%

☛ **Un soutien technique et financier aux projets des associations :**

Le service DCT apporte un **soutien technique** aux associations d'artisans et commerçants et présente aux partenaires leurs projets qui peuvent bénéficier d'un **soutien financier**. Entre autres, pour la première année, l'édition d'un guide des professionnels, la réalisation d'une **Charte Qualité** à l'échelle du Pays Vézère-Auvézère...

*Pour davantage de renseignements :
Cf coordonnées du service DCT en dernière de couverture.*

